

## **Lettre d'information N°4 - 2021**

Votre « Lettre d'information » prend un nouveau virage. Pour être bien différenciable du « Chasseur Drômois », sans périodicité établie, elle sera désormais consacrée à des « faits » réels, rencontrés sur notre territoire de la Drôme avec, à l'appui, une analyse rapide et quelques conseils en cas de situation identique. Nous commençons aujourd'hui avec quelques cas rencontrés récemment. Nous avons donc besoin de vous pour remonter vos témoignages du terrain à votre Administrateur FDC de secteur avec copie à la Fédé (mail : [visentin@chasseurs-drome.fr](mailto:visentin@chasseurs-drome.fr)). Merci à vous.

### **Dégradations**

#### **De nouvelles dégradations**



Vincent Jérôme garde et piégeur de l'ACCA de Saulce constate une nouvelle dégradation du matériel

Une nouvelle fois, un acte « anti-chasse » inacceptable. Le 26 janvier dernier, à Saulce-sur-Rhône, suite à la mise en place d'un piège pour renard non létale, nouvelle dégradation et vol de poulailler (valeur 350 euros). Ce nouveau sabotage touche Vincent Jérôme Garde de l'ACCA de Saulce-sur-Rhône, piégeur sur la commune et Jo Dumas secrétaire de l'ACCA et administratrice à la FDC 26 qui sont excédés par ces actes malveillants à répétition. Destruction du travail effectué par tous les piégeurs, les bénévoles qui, sous couvert de l'APAD (Association des Piégeurs

Agrées de la Drôme) effectuent un travail de fond, préviennent et résolvent des dégâts, interviennent lorsqu'agriculteurs, éleveurs et particuliers les sollicitent pour piéger autour de chez eux, que ce soit dans les poulaillers ou autres, sachant que les nuisibles tels que les renards, outre une forte prédation sur le petit gibier, sont porteurs de multiples maladies transmissibles ou véhiculées à l'homme comme la rage, la leishmaniose, la gale, les tiques (maladie de lyme) et l'échinococcose alvéolaire même si, depuis la vaccination, la rage a disparu du territoire national pour se situer maintenant plus à l'EST de l'Europe.

Jean Paul Buffin, président de l'ACCA de Saulce-sur-Rhône a décidé de porter plainte ce jour. A noter que l'ACCA a signé une convention avec la gendarmerie elle concerne tous les vandalisme et agressions de toutes sortes que peut subir l'ACCA de Saulce-sur-Rhône.

Si vous constatez ce genre d'action, remontez-nous l'information, si vous avez des photos, transmettez-les nous, et portez plainte en gendarmerie.

### **Insultes – Témoignages**

Dimanche après-midi 7 février, un chasseur/agriculteur se rend en compagnie de son épouse au col de la pierre sanglante à Roynac pour tirer des étourneaux, car c'est un lieu de migration. Alors qu'il tirait tranquillement quelques oiseaux, un homme qu'il ne connaît pas est venu à pied l'insulter il l'a traité d'assassin, de con...il n'y avait personne d'autre au Col durant l'incident. Il a néanmoins posé une main courante à la gendarmerie de La Bégude de Mazenc signalant le fait avec un maximum de détails.

## Lettre d'information N°4 - 2021

Autre incident : Dans le mois de décembre, un traqueur, mène ses 2 chiens (teckel et fauve de bretagne), en plaine, fusil cassé sur son épaule, quand subitement deux femmes sortent de leur propriété en hurlant que les chiens allaient rentrer chez elles et attaquer leurs animaux alors même qu'ils étaient bien plus loin, en tous cas, à plus des 150 mètres de la maison.

Resté très calme, notre chasseur les a saluées, en leur précisant qu'ils étaient voisins à 500 m à vol d'oiseaux. Une d'entre elle, hystérique, l'a traité d'assassin, de dresser des animaux pour attaquer d'autres animaux et qu'elle allait passer son permis pour avoir le droit de lui tirer dessus. Il l'a écouté jusqu'au bout, et lui a dit : « **donc madame vous me menacez de mort** », et avant de continuer son chemin, « **Madame avec ma caméra je vous ai filmée en train de me menacer** ». Malheureusement, sa caméra n'était pas en route mais cette « opposante » ne le sait pas ... Si vous êtes confronté à ce type d'incident, n'hésitez pas à le signaler en gendarmerie (main courante) et sachez rester poli et courtois tout en sortant votre smartphone pour filmer l'évènement.

### Dispositif de « pré-plainte » en ligne



Dans ce contexte croissant d'incivilités à l'encontre des chasseurs, des biens et de l'organisation de notre activité, afin de faciliter les démarches du milieu agricole et de la chasse victimes de ces atteintes aux biens par un auteur inconnu, un dispositif de pré-plainte en ligne est proposé et accessible sur le site de la FDC.

A des fins de recensement, d'exemplarité, de raisons de principe, en conformité avec la politique nationale la règle retenue est de déposer **systématiquement** plainte.

Ainsi, quel que soit le type d'agression subie, avec ou sans auteur identifié, il demeure toujours possible au Chasseurs victime de déposer plainte en son nom personnel.

Il est essentiel de rappeler que dans ce cadre, l'acte constaté étant contre une personne, la FDC ne peut porter plainte en lieu et place du déposant. En revanche, aucune mention de coordonnées autres que celles de La FDC ne doit figurer dans les dépositions garantissant ainsi la sécurité du déposant et évitant tout risque de représailles.

<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr>

Ce site garantit au plaignant un contact dans les 24 heures pour une prise de rendez-vous et améliore les conditions d'accueil en diminuant les délais d'attente, tout en contribuant à réduire le temps nécessaire à l'enregistrement de la plainte par les militaires de la gendarmerie nationale et les fonctionnaires de la police nationale.

Cette procédure ne fait pas obstacle à un appel au 17 pour les faits nécessitant une intervention immédiate.

## **Lettre d'information N°4 - 2021**

### **La chasse aux pollueurs**



La colère des chasseurs de l'ACCA Saulce-sur-Rhône est bien réelle face à l'incivilité de certaines personnes n'hésitant pas à déposer des débris à seulement quelques mètres de la déchetterie, et ce sur 4 kilomètres. Depuis des années, les

chasseurs de l'ACCA de Saulce-sur-Rhône dénoncent et déplorent les dépôts sauvages de centaines de pneus, gravats, polystyrène, et autres débris. Chaque année avec la CNR (Compagnie Nationale du Rhône) et quelques usagers il doit nettoyer et enlever les déchets encombrants aux bords et abords du Rhône, sur les buttes, sur le canal, sur les parkings et sur le territoire de chasse de la commune. Découragés par le manque de civilité et l'incapacité à faire comprendre aux usagers qu'il faut respecter la nature à l'heure où l'écologie, la biodiversité et la protection de l'environnement sont à l'ordre du jour, les chasseurs rappellent que des enquêtes sont en cours et que chaque personne prise en flagrant délit sera frappée d'une amende forfaitaire par la commune.

### **La journée propre dans le département de la Drôme le samedi 24/04/2021**

Nous travaillons à une journée « propre » dans le département et un Mode opératoire sera préparé par Jo. Dumas administratrice FDC 26 qui maîtrise parfaitement cette organisation depuis des années.

Document à suivre...